



Les médecins du travail peuvent signaler de nouveaux risques professionnels

Bienvenue à la première newsletter de Fedris

Voici donc la première newsletter de Fedris, l'Agence fédérale des risques professionnels. Fedris est depuis le 1^{er} janvier le résultat de la fusion du Fonds des maladies professionnelles et du Fonds des accidents du travail. Nous vous tiendrons donc volontiers au courant de l'évolution du secteur des maladies professionnelles et des accidents du travail via cette newsletter.



Le nouveau guichet en ligne *Signaal* permet aux médecins du travail de signaler de nouveaux risques pour la santé liés au travail

En raison des évolutions permanentes du travail et des conditions de travail, de nouveaux risques pour la santé liés au travail apparaissent, et éventuellement de nouvelles maladies professionnelles. Les médecins du travail sont confrontés dans leur pratique à des cas de plaintes encore inconnues liées au travail.

Fedris, l'Agence fédérale des risques professionnels, en collaboration avec la KU Leuven présente un nouveau guichet en ligne via lequel les médecins (du travail) peuvent communiquer leurs soupçons quant à l'existence d'un nouveau lien entre des plaintes, une exposition et/ou une situation de travail, et bénéficier de l'avis d'experts.

Ces soupçons peuvent être signalés via le guichet en ligne SIGNAL

(www.mysignal.be). Ce projet a reçu le soutien financier du gouvernement fédéral, étant donné qu'un des objectifs de Fedris est de détecter activement de nouvelles maladies professionnelles.

La ministre des Affaires sociales et de la santé publique, Maggie De Block, soutient pleinement cette initiative: «Les maladies professionnelles sont en constante évolution et il est important que nous suivions de près ce qui se passe. Grâce à une meilleure connaissance des risques, nous pouvons rapidement développer la prévention appropriée et une meilleure protection des travailleurs. Nous devons mettre tous les moyens en œuvre afin que moins de personnes soient victimes d'une maladie professionnelle. L'information qui peut provenir de ce portail peut nous aider à ajuster notre politique dans les années à venir ».

L'objectif du guichet en ligne SIGNAAL est d'offrir la possibilité de soumettre d'éventuelles nouvelles plaintes liées au travail, dès un stade précoce, à une équipe de spécialistes des maladies professionnelles qui feront une étude ciblée de la littérature scientifique. Le signalement par l'intermédiaire de SIGNAAL est anonyme, il y a donc une différence avec la déclaration de maladie professionnelle qui est une obligation pour le Conseiller en prévention – médecin du travail, qui concerne un travailleur bien identifié et qui entraîne une action de l'administration (si et seulement si le travailleur le souhaite) exclusivement orientée dans le domaine des maladies professionnelles reconnues . Par l'intermédiaire de SIGNAAL, Fedris veut aider activement les médecins du travail dans le dépistage de nouveaux risques pour la santé des travailleurs et également donner un feed-back au déclarant.

Le but final de SIGNAAL est de se prononcer sur une association possible entre le travail et l'affection, et donc pas de se prononcer sur le fait que l'affection doit être reconnue comme maladie professionnelle. Un symposium s'est tenu ce vendredi 31 mars à Bruxelles pour présenter ce guichet en ligne.